

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de COMBIERS

Séance du **15/01/2016**

Date de la convocation
07/01/2016

Date d'affichage
07/01/2016

Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus

N°: 01 15012016

Vote A la majorité

Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

et publication ou notification du :

L'an 2016, le **15 Janvier** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

Présents : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, BONHOMME Roland,

Absent(s) : MM : BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

Mme BORDERON Jézabel, a été élu(e) secrétaire

OBJET : Révision du logement de l'ancienne école au 1er janvier 2016

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une révision du loyer doit avoir lieu au 1er janvier de chaque année d'après l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre de l'année précédente, publiée par l'Insee.

Monsieur le Maire propose de réviser le loyer du logement de l'ancienne école au 1er janvier 2016, d'après l'indice de référence du 2ème trimestre 2015, soit une augmentation de + 0.08 %.

L'ancien montant du loyer est de 455.66 €.

Le nouveau montant du loyer à compter du 1^{er} janvier 2016 est de 456.02 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal vote la révision du loyer au 1er janvier 2016, pour un loyer mensuel de 456.02 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21 janvier 2016

Le Maire,
EPAUD Patrick

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de COMBIERS

Séance du **15/01/2016**

Date de la convocation
07/01/2016

Date d'affichage
07/01/2016

Nombres de Conseillers

En exercice :	11
Présents :	8
Votants :	8
Absents :	3
Exclus	

N°: 02 15012016

Vote A l'unanimité

Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 28/01/2016

et publication ou notification du :

L'an 2016, le **15 Janvier** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

Présents : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, BONHOMME Roland,

Absents : MM : BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

Mme BORDERON Jézabel a été élue secrétaire de séance

OBJET : Recrutement d'un agent communal au poste d'agent d'entretien de la voirie , des espaces verts et des bâtiments communaux

M. le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le poste d'agent communal chargé de l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux, grade adjoint technique territorial de 2ème classe, est vacant au 1er mars 2016.

M. le maire propose le recrutement d'un nouvel agent au même poste, et au même grade, à savoir adjoint technique territorial de 2ème classe, avec une rémunération sur la base de l'indice brut 340 indice majoré 321, en contrat à durée déterminée à compter du 1er mars 2016 pour une durée d'1 an, pour une durée de 16 heures hebdomadaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise M. le maire à signer le contrat de travail et tous documents utiles au recrutement d'un nouvel agent.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28 janvier 2016

Le Maire,
EPAUD Patrick

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **15/01/2016**

Date de la convocation
07/01/2016

Date d'affichage
07/01/2016

Nombres de Conseillers

En exercice :	<input type="text" value="11"/>
Présents :	<input type="text" value="8"/>
Votants :	<input type="text" value="8"/>
Absents :	<input type="text" value="3"/>
Exclus	<input type="text"/>

N°: 03 15012016

Vote A l'unanimité

Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 28/01/2016

et publication ou notification du :

L'an 2016, le **15 Janvier** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

Présents : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, BONHOMME Roland,

Absents : MM : BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

Mme BORDERON Jézabel, a été élue secrétaire de séance

OBJET : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014

M. le maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014 du SIAEP EDON dont la commune de Combiers fait partie.

Après présentation de ce rapport, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014 du SIAEP EDON.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28 janvier 2016.

Le Maire,
EPAUD Patrick

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **15/01/2016**

Date de la convocation
07/01/2016

Date d'affichage
07/01/2016

Nombres de Conseillers

En exercice :	<input type="text" value="11"/>
Présents :	<input type="text" value="8"/>
Votants :	<input type="text" value="8"/>
Absents :	<input type="text" value="3"/>
Exclus	<input type="text"/>

N°: 04 15012016

Vote A l'unanimité

Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 28/01/2016

et publication ou notification du :

L'an 2016, le **15 Janvier** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

Présents : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, BONHOMME Roland,

Absents : MM : BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

Mme BORDERON Jézabel, a été élue secrétaire de séance

OBJET : Adoption du rapport sur la qualité de l'eau distribuée en 2014 établi par l'ARS du SIAEP de la région Edon-Ronsenac.

M. le maire présente le rapport sur la qualité de l'eau distribuée en 2014 établi par l'ARS du SIAEP de la région Edon.

Après présentation de ce rapport, et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal prend acte du rapport sur la qualité de l'eau distribuée en 2014 établi par l'ARS du SIAEP de la région Edon .

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28 janvier 2016

Le Maire,
EPAUD Patrick

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de COMBIERS

Séance du **15/01/2016**

Date de la convocation
07/01/2016

Date d'affichage
07/01/2016

Nombres de Conseillers

En exercice :	<input type="text" value="11"/>
Présents :	<input type="text" value="8"/>
Votants :	<input type="text" value="8"/>
Absents :	<input type="text" value="3"/>
Exclus	<input type="text"/>

N°: 05 15012016

Vote A l'unanimité

Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 28/01/2016

et publication ou notification du :

L'an 2016, le **15 Janvier** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

Présents : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, BONHOMME Roland,

Absents : MM : BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

Mme BORDERON Jézabel, a été élue secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le SIAEP de la région Edon-Ronsenac pour les extensions du réseau d'eau

M. le maire explique aux membres du conseil municipal le projet de convention entre le SIAEP de la région d'Edon-Ronsenac et les communes adhérentes pour les extensions d'eau dans le cadre de demandes d'urbanisme.

M. le maire donne lecture de la convention.

M. le maire demande aux membres du conseil de l'autoriser à signer la convention avec le SIAEP.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la présente convention, et autorise M. le maire à la signer avec le SIAEP de la région d'Edon-Ronsenac.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28 janvier 2016

Le Maire,
EPAUD Patrick

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

De la Commune de COMBIERS
Séance du **15/01/2016**

Date de la convocation
07/01/2016

Date d'affichage
07/01/2016

Nombres de ConseillersEn exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus **N°: 06 15012016****Vote A l'unanimité**

Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 28/01/2016

et publication ou notification du :

L'an 2016, le **15 Janvier** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

Présents : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, BONHOMME Roland,

Absents : MM : BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert
Mme BORDERON Jézabel, a été élue secrétaire de séance

OBJET : **Projet de création d'un syndicat d'alimentation d'eau potable du sud charente**

M. le maire rappelle que la loi NOTRÉ invite les collectivités à se prononcer sur les fusions des Communautés de Communes.

M. le maire indique que le souhait de la Préfecture de la Charente serait de créer un syndicat départemental pour l'eau potable.

Cependant, le Syndicat d'eau potable Edon-Ronsenac projette la création d'un syndicat avec 10 autres syndicats du sud-Charente.

(SIAEP DE LA FONT CHAUDE-DE BAINES-DU BROSSACAI-DE LA FONT DES ABIMES- DE RONSENACEDON- DE LA FONT DU GOUR-DE CHALAI- DES COLLINES DU MONTMORELIEN- DE SALLES LAVALETTE- DES ESSARDS ET LA COMMUNE DE BARBEZIEUX,)

M. le maire soumet le projet de création d'un syndicat d'alimentation d'eau potable du sud.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal refuse par 8 voix contre le projet de création d'un syndicat départemental pour l'eau potable, et refuse par 8 voix contre le projet de création d'un syndicat d'alimentation d'eau potable avec 10 autres syndicats du sud Charente.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28 janvier 2016

Le Maire,
EPAUD Patrick

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

De la Commune de COMBIERS

Séance du **15/01/2016**

Date de la convocation
07/01/2016

Date d'affichage
07/01/2016

Nombres de ConseillersEn exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus :

L'an 2016, le **15 Janvier** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

Présents : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, BONHOMME Roland,

Absents : MM : BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

Mme BORDERON Jézabel, a été élue secrétaire de séance.

OBJET : **Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de Communes d'Horte et Lavalette du 23 novembre 2015 - Validation.**

M. le Maire rappelle que, par délibération en date du 24 janvier 2011, la Communauté de Communes Horte et Lavalette a décidé de modifier ses statuts et de prendre la compétence « PLU Intercommunal ».

Par délibération en date du 15 décembre 2014, le conseil Communautaire a décidé de lancer un appel d'offres pour confier à une équipe pluridisciplinaire une mission d'études et d'assistance jusqu'à l'approbation du PLUi.

Parallèlement, la Communauté de Communes Horte et Lavalette, devenue compétente, a, par délibération en date du 23 mars 2015, décidé de prescrire l'élaboration de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine sur le territoire communal de Villebois Lavalette, destinée à se substituer à la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Compte tenu de l'application de la compétence PLUi réalisée en 2015, **il convient d'actualiser l'évaluation des charges transférées existantes et de corriger les montants de compensation versés.** La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de Communes d'Horte et Lavalette s'est donc réunie le 25 novembre 2015.

M. le Maire indique qu'elle a validé les deux points

N°: 07 15012016**Vote A l'unanimité**

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

présentés à son ordre du jour soient :

- POINT N°1 : Election du Président et vice président de la CLECT
- POINT N°2 : Intégration de la compétence « réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)– transferts de charges

M. le Maire indique que, conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, le rapport de la CLECT a été notifié à chacune des communes membres de l'EPCI pour approbation.

Il donne lecture de ce rapport.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide le rapport de la CLECT de la communauté de Communes d'Horte et Lavalette du 23 novembre 2015.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 28/01/2016

et publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 28 janvier 2016

Le Maire,
EPAUD Patrick

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

De la Commune de COMBIERS

Séance du 15/01/2016

Date de la convocation
07/01/2016

Date d'affichage
07/01/2016

Nombres de ConseillersEn exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus

L'an 2016, le 15 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

Présents : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, BONHOMME Roland,

Absents : MM : BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

Mme BORDERON Jézabel, a été élue secrétaire de séance

OBJET : Acceptation de la participation financière d'un particulier dans le cadre des travaux de voirie 2015

M. le maire rappelle aux membres du conseil municipal les travaux de voirie (fonds de concours) réalisés sur la commune en 2015.

M. Jean-Claude ALLARY, domicilié Moulin neuf, a bénéficié de travaux de bordure au niveau de sa propriété au moment où les travaux de voirie s'effectuaient et il souhaite apporter son concours financier pour un montant de 500 €.

M. le maire indique qu'il convient de délibérer afin d'accepter cette participation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la participation financière de M. Jean-Claude ALLARY pour un montant de 500 € par chèque et charge M. le maire d'inscrire cette recette en section d'investissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28 janvier 2016

Le Maire,
EPAUD Patrick

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 28/01/2016

et publication ou notification du :

DEPARTEMENT

CHARENTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **15/01/2016**

Date de la convocation
07/01/2016

Date d'affichage
07/01/2016

Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus

N°: 10 15012016

Vote A l'unanimité

Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 28/01/2016

et publication ou notification du :

L'an 2016, le **15 Janvier** à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

Présents : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, BONHOMME Roland,

Absents : MM : BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

Mme BORDERON Jézabel, a été élue secrétaire de séance

OBJET : Délibération portant suppression de poste

M. le maire rappelle aux membres du conseil que l'agent communal chargé du secrétariat de la mairie a bénéficié d'un avancement de grade en 2015,

Par délibération 01 18092015 et 02 18092015, le taux de promotion d'avancement de grade et la création du nouveau poste ont été adoptés, Il convient à présent de supprimer l'ancien poste intitulé« adjoint administratif de 1^{ère} classe » au 01/01/2016. Le comité technique a été saisi au préalable,

Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 10 décembre 2015

Vu la délibération 02 18092015 portant création du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide:

- la suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe, à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires, au service administratif, à compter du 1er janvier 2016.

- de modifier le tableau des emplois (voir annexe à la présente délibération),

-d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 28 janvier 2016

Le Maire, EPAUD Patrick

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

De la Commune de COMBIERS

Séance du 15/01/2016

Date de la convocation
07/01/2016

Date d'affichage
07/01/2016

Nombres de ConseillersEn exercice : Présents : Votants : Absents : Exclus **N°: 11 15012016****Vote A l'unanimité**

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 28/01/2016

et publication ou notification du :

L'an 2016, le 15 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Patrick EPAUD, Maire

Présents : M. EPAUD Patrick, Maire, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Alain, adjoints, Mmes : BERGER Yvette, BORDERON Jézabel, BRACHET Marie-France, TURRIFF Alison, BONHOMME Roland,

Absents : MM : BOURREAU Bernard, FERRET Alain, JOSEPH Gilbert

Mme BORDERON Jézabel, a été élue secrétaire de séance

OBJET : Renouvellement de l'adhésion à la prestation relative aux secrétaires de mairie itinérants auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

M. le maire indique avoir été informé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente que la convention relative aux secrétaires de mairie itinérants était arrivée à échéance en novembre 2015.

M. le maire propose aux membres du conseil municipal la reconduction de l'adhésion au service de secrétaires de mairie itinérantes sur proposition du Centre de gestion, par le biais d'une convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide la reconduction de l'adhésion au service de secrétaires de mairie itinérantes et autorise M. le maire à signer la convention auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28 janvier 2016

Le Maire,
EPAUD Patrick